

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra au Chalet des loisirs le 17 août 2026, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

13, chemin du Bocage (lot 5 136 143 du cadastre du Québec)

Demande de dérogation mineure pour autoriser ce qui suit :

- La construction d'un accès à la voie publique d'une largeur de 12 mètres alors que l'article 272 du Règlement d'urbanisme numéro 299-24 prescrit une largeur maximale de 6 mètres pour un accès à la voie publique pour l'usage « Habitation unifamiliale (H1) » dans un milieu de vie catégorie « M2.2-12-Forestier ».

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance du conseil. Également, toute personne intéressée qui désire se faire entendre concernant cette dérogation peut, exceptionnellement, transmettre ses questions ou observations au conseil municipal avant le 16 août 2026, 12 h, par les moyens suivants

par courriel :

dg@adstock.ca

par courrier :

À l'attention de M. Jérôme Grondin
35, rue Principale Ouest
Adstock (QC)
G0N 1S0

Donné à Adstock, ce 16 juillet 2026

La greffière adjointe,

(Signé)

Stéphanie B.-Gaulin